|  |  |
| --- | --- |
| **Pôle des pratiques sportives tout au long de la vie**Affaire suivie par :Ulysse PERRIN-MORALESTél : 07.81.31.18.15Mél : ulysse.perrin@region-academique-hdf.frCopie à : crds@region-academique-hdf.fr 20 square Friant « les 4 chênes »80039 AMIENS cedex 01 | Amiens, le 28 février 2024 |

**Objet** : Labellisation Grande cause nationale 2024 des événements faisant la promotion des Activités physiques et sportives dans les Hauts-de-France

Madame, Monsieur,

Pour 2024, et en lien avec la volonté de l’Etat de **faire rayonner l’événement planétaire des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) au plus proche des territoires**, l’ambition pour les services déconcentrés du ministère en charge des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques (MSJOP) est de **faire vivre localement la fête populaire autour des Jeux Olympiques et Paralympiques**, mais aussi de décliner dans les territoires la Grande Cause Nationale 2024 et ses objectifs, en particulier, celui visant à inciter les Françaises et les Français à faire davantage d’activité physique et sportive (APS).

En accord avec l’instruction MENV2400786J du MSJOP relative à l’articulation entre le Plan d’animation territorial (PAT) des JOP 2024 et la Grande cause nationale 2024, les services déconcentrés du MSJOP ont pour rôle, via une **labellisation des événements faisant la promotion de l’APS**, de valoriser les initiatives locales, portées par collectivités territoriales, par le mouvement sportif, par les établissements scolaires ou tout autre acteur souhaitant participer de la fête populaire autour des JOP. Ces événements devront avoir lieu en 2024, en amont ou en aval des JOP.

C’est pourquoi, nous vous présentons l’opportunité de contribuer à la Grande Cause Nationale 2024 en effectuant une demande de labellisation de vos actions locales. En tant qu'acteur engagé pour la promotion des APS, vous avez la possibilité de faire une réelle différence en promouvant le rôle sociétal du sport, notamment en termes d’inclusion et de promotion de la santé et du bien-être des pratiquants.

La labellisation des actions locales pour la Grande Cause Nationale 2024 **est ouverte à tous les projets, dès lors qu'ils répondent à l'un des critères suivants** :

* Promouvoir les 30 minutes d'activité physique quotidienne ;
* Encourager la pratique sportive auprès des publics les plus éloignés (femmes, seniors, étudiants, personnes en situation de handicap) ;
* Promouvoir l'égalité d'accès au sport pour tous ;
* Encourager le rapprochement entre culture et sport ;
* Affirmer le rôle sociétal du sport.

En tant que porteur de projet, vous recevrez une lettre type détaillant les conditions d'obtention et de pérennisation du label, ainsi qu'une charte contractuelle dédiée. Cette labellisation vous offrira une reconnaissance officielle de votre engagement envers la Grande Cause Nationale 2024, ainsi qu'une visibilité accrue pour vos actions au sein de votre communauté et au-delà.

Pour soumettre votre projet à la labellisation ou pour toute question supplémentaire, n'hésitez pas à nous contacter dès que possible. Nous sommes impatients de découvrir vos initiatives et de les soutenir dans le cadre de la Grande Cause Nationale 2024.

Toutes les informations nécessaires aux procédures de labellisation peuvent être retrouvées sur le site : [Grande Cause Nationale Bouge! chaque jour (grandecause-sport.fr)](https://www.grandecause-sport.fr/).

Thouraya ABDELLATIF